

SÉANCE DU 9 JUIN 2017 – 18h

=====

L'an deux mil dix-sept le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : M. THER Michel, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, M. SERVERA Guy, M. PILOU Fabrice, Mme LIZIER Céline, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAUT Michel, Mme QUERUT Jeanine, M. CHALOPIN Michel, M. LOISEAU Patrick, M. GOJON Bruno, M. ROUSSEAU Christian, M. SALERNO Antonio, M. BOSCAD Olivier et M. PELLETIER Jérôme

Absentes excusées : Mmes TANCHOUX Valérie et DECAUX Jeannine

Secrétaires de séance : M. CHALOPIN Michel et Mme PAILLET Nathalie

INSTALLATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la démission de Mesdames Catherine VAISALA, Valérie LENORMAND et Monsieur Thierry BASSAÏSTEGUY, il convient de pourvoir au remplacement des sièges de Conseillers Municipaux devenus vacants par l'installation des candidats venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Considérant que Mesdames Sandrine JALLADEAU et Florence RIANDIERE venant après le dernier élu de la liste, ont refusé le siège vacant de Conseillère Municipale,

Considérant que Messieurs Antonio SALERNO, Olivier BOSCAD et Jérôme PELLETIER arrivent à la suite de ladite liste.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Messieurs Antonio SALERNO, Olivier BOSCAD et Jérôme PELLETIER en qualité de Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau.

INFORMATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Accueil de loisirs : Participation des familles aux nuits sous tente,
Participation des familles aux sorties pour les adolescents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 mai 2017.

TARIFS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE DARVOY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le règlement intérieur de l'école de musique municipale ainsi que la modification des modalités financières.

Propose :

- Une réduction de 30 % sera appliquée aux élèves « hors communes » membres de l'Harmonie de Darvoy et participant activement aux activités de l'Harmonie.

Un tarif dégressif est proposé pour les familles nombreuses :

- 10 % à partir de la deuxième inscription d'une même famille.

Le tarif dégressif ne s'applique uniquement qu'aux habitants de DARVOY.

Propose les tarifs suivants pour 2017/2018 :

- **Elèves commune cycle 1 :** 250 €
- **Elèves commune cycle 2 et 3 :** 300 €
- **Instrument supplémentaire :** 150 €
- **Elèves hors commune :** 500 € (soit 350 € si participation à l'Harmonie).

Lors de l'inscription, 3 versements seront demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve par 15 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le règlement intérieur de l'école de musique municipale,
- Approuve par 7 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre, les tarifs 2017 -2018.

ACCUEIL DE LOISIRS – REMUNERATION DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 janvier 2014 relative à la rémunération des animateurs à l'accueil de loisirs.

Considérant les restrictions budgétaires, Monsieur le Maire propose à compter des vacances d'été 2017, de baisser le montant journalier brut de la rémunération du personnel encadrant.

Propose :

- de ne pas modifier le montant journalier brut soit 72 € pour les animateurs titulaires du BAFA,
- de baisser le montant journalier brut soit 40 € pour les animateurs stagiaires du BAFA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 16 voix pour et 1 voix contre, de modifier la rémunération du personnel d'encadrement à l'accueil de loisirs énoncés dans le tableau ci-dessous :

	2014	2017
Animateurs titulaires du BAFA	72 €	72 €
Animateurs stagiaires du BAFA	67 €	40 €

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite à la démission de Madame Catherine VAISALA, de procéder au remplacement d'un membre au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	17
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Ont obtenu au 1^{er} tour

- Monsieur Christian ROUSSEAU 8 voix
- Monsieur Jérôme PELLETIER 8 voix

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de votants	17
Nombre de bulletins nuls	1
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Ont obtenu au 2^{ème} tour

- Monsieur Christian ROUSSEAU 5 voix
- Monsieur Jérôme PELLETIER 11 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Jérôme PELLETIER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame Catherine VAISALA.

ACCUEIL DE LOISIRS – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES POUR LES ADOLESCENTS

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été, il sera demandé une participation financière de 15 € aux familles des adolescents pour les sorties organisées au sein de l'accueil de loisirs.

Considérant, qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation financière demandée aux familles des adolescents pour les sorties organisées lors des vacances d'été 2017, soit 15 €.

ACCUEIL DE LOISIRS – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX NUITS SOUS TENTE

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances d'été 2017, plusieurs nuits sous tente sont organisées.

Une participation financière de 8 € sera demandée aux familles.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation financière demandée aux familles pour les nuits sous tente organisées à l'accueil de loisirs, soit 8 €.

INFORMATIONS

Monsieur Guy SERVERA, adjoint au Maire, informe que les travaux de la station d'épuration de Jargeau ont pris du retard, ils commenceront à partir du 19 juin 2017.

Les administrés ont tous été informés.

Concernant l'élargissement de la rue de la Pelle, les courriers ont été envoyés. Tout le monde n'a pas répondu mais 2 sont favorables.

Madame Patricia AUGER, Conseillère, fait part de son étonnement après avoir constaté une affiche à l'accueil périscolaire concernant l'accueil de loisirs du mercredi qui deviendrait municipale à la rentrée scolaire 2017-2018.

Décision prise sans avoir consulté la commission des écoles et le Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme PELLETIER, Conseiller, remercie Monsieur le Maire d'avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux conseillers.

Informe qu'il a réservé la salle des associations pour la fête des voisins et que celle-ci lui a été refusée.